

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 50 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8.

POSTE :

Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A EWIG, rue Favart, 14; BLAVETTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAYAL-LAFITTE et Co., Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

11 Février 1881.

Chronique générale.

LA PROIE POUR L'OMBRE.

Ne vous semble-t-il pas qu'il y a quelque analogie entre M. Dugué de la Fauconnerie et ce chien du fabuliste qui, muni d'un superbe morceau de viande, le lâchait pour en attraper l'ombre grossie par le mirage de l'eau ?

M. Dugué de la Fauconnerie était député de la circonscription de Mortagne, pays conservateur. On dit même qu'il était très-aimé de ses électeurs qui le connaissaient depuis longtemps. — Peut-être a-t-il même songé qu'il pourrait escompter cette sympathie.

Et voici que ce député écrit tout à coup à ses électeurs : « Je me rallie à la République. »

Et le voilà maintenant en quête d'un mandat opportuniste.

Le rôle de conservateur qu'il jouait a paru trop mince au député de Mortagne, et il n'a pas su résister à l'appât trompeur que lui présentait M. Gambetta.

Un homme qui change de parti cède évidemment à l'espoir d'occuper chez ses nouveaux amis une place prépondérante.

M. Gambetta a dit à M. Dugué de la Fauconnerie : « Venez, soyez des nôtres, et vous serez une de nos gloires... »

Or, M. Gambetta promettait plus qu'il ne pouvait, et les électeurs refusent à M. Dugué de la Fauconnerie les moyens d'être utile à M. Gambetta et à lui-même.

Les républicains de Mortagne, invités à adopter le transfuge, répondent : « Ce bloc enfariné ne nous dit rien qui vaille. »

Et les conservateurs, dérouterés par une apostasie qu'ils ne comprennent pas, se sont mis en quête d'un candidat nouveau qui réponde à leurs idées.

En sorte que l'infortuné Dugué de la Fauconnerie ne sera ni député conservateur, ni député opportuniste.

Il restera bouche béante et vide devant le résultat du scrutin.

Il a lâché la proie pour l'ombre, comme le chien de La Fontaine.

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser une note circulaire aux préfets pour les inviter à veiller avec plus de soin sur les absences presque continuelles des sous-préfets, et de n'accorder à ceux-ci des permissions de congé qu'après en avoir prévenu officiellement la direction du personnel et du cabinet.

Le Président de la République, conférant avant-hier avec M. Cazot, a manifesté l'intention d'abrèger les délais trop longs qui séparent la condamnation à mort de la grâce ou de l'exécution.

Le dossier du condamné serait remis, aussitôt après le verdict, au Président de la République, qui ferait connaître son sentiment au bout de trois semaines au plus.

La question des bureaux de tabac est une des préoccupations de M. le ministre des finances. Il a recommandé désormais des enquêtes très-rigoureuses sur les postulants. Il se plaint à juste titre de l'extension qu'on donne à l'élément civil dans la distribution ; il ne faut pas oublier qu'un tiers des vacances est au profit des vieux militaires sans ressources.

Nous lisons dans le Gaulois : « Les familiers de la place Beauvau affirment que la paix religieuse est définitivement assurée, sinon déjà conclue. »

Le nonce du Pape, M<sup>r</sup> Czacki, a eu hier avec M. Constans une entrevue dans laquelle on aurait fait l'accord sur tous les points principaux. D'ici peu de jours, S. S.

Léon XIII adresserait une lettre à son représentant à Paris, lettre que toutes les feuilles de gauche reproduiraient en l'accompagnant des commentaires les plus élogieux pour l'esprit de mansuétude et de conciliation du Souverain-Pontife.

En retour de cette condescendance du Saint-Siège, acceptant en principe l'idée d'une modification dans l'organisation concordataire par un retour partiel au droit canonique, en ce qui concerne les simples desservants, le gouvernement aurait promis de faciliter la régularisation de la situation des congrégations de femmes, et ses bons offices pour la reconstitution, conformément à des dispositions législatives à intervenir dans un avenir prochain, des communautés d'hommes violemment dissoutes.

Ces renseignements nous viennent d'une source digne de toute confiance. Nous les publions néanmoins sous toutes réserves.

Plusieurs journaux annoncent que M. Zéphyrin Constans, notre gracieux ministre de l'intérieur, se propose d'adresser aux agents de son département une circulaire sur le port du costume ecclésiastique et religieux. Ils ajoutent que cette circulaire serait très-rigoureuse et « refléterait la colère causée par l'hésitation de certains magistrats à poursuivre des religieux arrêtés dans le Midi. »

Si ces informations sont exactes, la mesure du ministre de l'intérieur nous ferait reculer d'un demi-siècle en arrière et nous reporterait au temps où le costume ecclésiastique était prosaïque dans les rues de Paris, où l'on voyait se pavaner les saint-simoniens dans leur étrange accoutrement.

Nous progressons à reculons ; il en est toujours ainsi sous la République.

L'administration des finances se met en mesure d'appliquer les dispositions de la loi des finances pour 1881, concernant le régime fiscal des congrégations. Une lettre,

adressée de Troyes à l'Univers constate que l'administration, qu'elle appelle très-justement « la bande des brissonniens », en souvenir de l'amendement Brisson, s'est abattue sur toutes les communautés et tout particulièrement sur celles des femmes.

Voici ce que dit la correspondance en question :

« Les congrégations autorisées ont à remplir des formulaires inintelligibles, dont le vague renferme tout ce que l'on voudra, même d'aller contrôler dans les comptes annuels le sel dépensé à la cuisine. »

« Les notaires sont contraints de livrer la minute des pièces déposées par les communautés libres. »

« Les communautés sans conseils, sans direction, tout au plus avec l'appui d'un homme d'affaires, quand elles peuvent le trouver, répondent selon l'inspiration du moment. »

« Le comité de secours ne pourrait-il établir un conseil permanent de consultation qui éclaire et régularise les réponses à donner ? La guerre s'étend et se généralise ; la puissante organisation du mal fait face à à tout : pourquoi la défense ferait-elle moins ? »

L'Univers répond à son correspondant que le comité de consultation qu'il réclame existe : c'est le comité de défense des libertés religieuses, boulevard Saint-Germain, 197, à Paris.

L'INCIDENT ANGLO-FRANÇAIS A TUNIS.

Quelle que soit l'autorité qui s'attache à la parole d'un sous-secrétaire d'Etat anglais, nous sommes en mesure d'affirmer que le différend survenu entre la France et l'Angleterre à Tunis ne sera pas réglé par un tribunal local, comme l'a annoncé, à la Chambre des Communes, sir Charles Dilke.

Rappelons succinctement les faits : La compagnie marseillaise, acquéreur, avec l'autorisation du bey, des propriétés du général Kéréddine, ayant envoyé des

des mondes vivants et harmonieux ; c'est aussi, dans un esprit humain, le signe d'une vraie liberté, d'un jugement sérieux et d'un respect trop rare pour cette richesse suprême qu'on nomme le temps.

Cet art de gouverner chaque heure de la vie peut être un don spécial fait par la Providence à une nature privilégiée ; plus souvent, il s'acquiert. En vivant, c'est-à-dire en voyant tomber des illusions, l'âme s'instruit, s'affermir, se débarrasse d'une foule de vains désirs ; elle est comme un terrain où les orages, de temps en temps, arrachent ce que les tièdes brises ne parvenaient pas à enlever. L'ordre prend alors racine dans ce terrain dégagé ; et, s'il peut croître librement, il ne tarde pas à produire des fleurs et des fruits admirables.

La marquise de Valbret avait toujours eu un sentiment profond de cette vérité. En la méditant souvent, elle était arrivée à posséder si bien l'intelligence de la vie, que, non-seulement elle utilisait chaque instant, mais encore elle savait l'amener à produire son résultat le plus fécond. A vrai dire, cette direction attentive de soi-même suppose un grand esprit d'abnégation, car elle ne laisse place ni au caprice ni à un repos exagéré. Toutefois, l'œuvre n'est pas si aride qu'on pourrait le croire. La paix du cœur, la connaissance joyeuse des œuvres accomplies, les espérances éternelles se cachent sous l'apparence un peu rude du sacrifice ;

et, peu à peu, les fruits ainsi obtenus deviennent si doux, qu'on oublie les quelques épines au travers desquelles on doit les cueillir.

M<sup>me</sup> de Valbret était attendrie, ébranlée par les touchantes confidences qu'elle venait de recevoir ; en outre, elle était très-fatiguée par les visites que, dans un lointain quartier, elle avait faites à ses pauvres, chez lesquels, bien souvent, elle se présentait, vêtus pauvrement elle-même pour trouver plus facilement le chemin de leur confiance et mieux garder l'anonyme demandé par sa foi et son humilité. Quelques heures seulement devaient s'écouler avant que, redevenue la grande dame à la fois gracieuse et magnifique, elle ouvrît ses salons où dix générations illustres avaient passé, léguant à leur dernière descendante leur courtoisie avec leur dignité. Cependant, elle ne s'assit, elle ne pencha la tête sur sa main qu'afin de réfléchir un moment. Quand M<sup>lle</sup> Vangaramenghen était venue la surprendre, elle suivait une idée : elle revint à cette idée aussitôt qu'elle se retrouva seule, fortifiée dans son projet par la pensée que, si faible qu'il parût, un acte de bonté attirerait la bénédiction divine sur la grande question qui devait se résoudre le soir même : ainsi voit-on des vapeurs légères monter vers le ciel pour retomber ensuite en bienfaisante rosée.

Au bout de quelques minutes, la marquise se leva donc en murmurant :

— Oui, cela vaut mieux. De cette manière, rien ne sera dissimulé. Dans un cœur, même parfait, l'amitié n'est pas toujours clairvoyante. Un regard jeté dans l'intérieur d'une famille en dit souvent plus long que bien des explications. Je ne dois pas laisser échapper l'occasion que j'ai de faire cette démarche. Si, comme je le crains, nous échouons près de mon beau-frère, je saurai mieux de quel côté tourner de nouvelles recherches, ayant pu juger par moi-même du milieu dans lequel ce jeune homme a vécu.

Elle quitta son peignoir et reprit les vêtements qu'elle avait déposés en rentrant. Puis elle sonna. Le valet de chambre parut.

— Servez-moi sur le champ un peu de malaga et quelques biscuits, dit M<sup>me</sup> de Valbret.

— Eh quoi ! s'écria le vieillard en joignant les mains, Madame la marquise retourne chez ses pauvres !... Si loin ! A la nuit !...

— Ne vous tourmentez pas ainsi, Pierre, dit M<sup>me</sup> de Valbret. Je ne vais que chez des voisins. Hâtez-vous de m'apporter ce que je vous demande.

Ces mots rappellèrent le valet de chambre à son empressement accoutumé ; car, en voyant sa maîtresse reprendre à cette heure tardive les livrés de la charité, son regard avait totalement paralysé son zèle. Il reparut bientôt, portant un flacon et des gâteaux sur un plateau d'argent où les écussons des Valbret et des Rochegimier unissaient leurs

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE MARIAGE DE RENÉE

PAR M<sup>lle</sup> MARTHE LACHÈSE.

(Suite.)

VI

UNE VISITE.

Devant l'embarras des choses multipliées qui s'enlacent, se pressent et semblent au moment de se heurter dans quelques instants insuffisants pour les contenir, quel est le parti le plus salutaire à prendre ? C'est, assurément, de conserver toujours un grand calme et de n'agir que peu à peu avec une sage mesure. De même que, sur certaines plages, dans ce que l'on croirait n'être tout d'abord qu'un pêle-mêle de rochers, un rayon de soleil suffit à montrer un chemin facile à suivre : ainsi, la lumière de l'ordre, en éclairant un esprit attentif, lui fait trouver, au milieu d'entreprises confuses en apparence, la voie par laquelle on peut marcher d'un pas sûr et atteindre heureusement, un à un, tous les buts vers lesquels on se dirige. L'action réglée, tranquille, mais incessante ! c'est le caractère que présentent les opérations divines au sein

agents pour prendre possession, comme c'était son droit, ces agents se trouvèrent en face d'un nommé Lévy, juif de Gibraltar, qui s'opposait à la prise de possession, se fondant sur une loi musulmane en vigueur à Tunis et d'après laquelle il prétendait, en qualité de propriétaire limitrophe le plus important, acheter le premier le domaine de l'Enfida en offrant de le payer séance tenante le même prix que ses concurrents. Les agents de la compagnie marseillaise ayant voulu passer outre, le juif Lévy alla demander la protection du consul anglais qui lui donna des janssaires; et de leur côté les agents marseillais revinrent avec les janssaires du consul français. Une collision faillit avoir lieu entre les janssaires des deux consulats. Les agents de la compagnie marseillaise prirent cependant possession, laissant toutefois Lévy, afin d'éviter un conflit, sur la parcelle de terrain dont il s'était emparé.

Lévy est un juif de Gibraltar, qui n'appartient, à proprement parler, à aucune nationalité. Il n'a point de fortune et vit du produit de son travail au jour le jour. Ce n'est un secret pour personne qu'il est l'homme de paille de Mustapha-Ben-Ismaïl qui, ancien esclave du sérail de garçons du bey de Tunis, a pu, grâce à la faveur du bey, renverser le général Kéréddine pour le remplacer, et qui poursuit aujourd'hui le but de se mettre à la place du bey lui-même.

A la suite de ces incidents, l'Angleterre a proposé, en effet, l'arbitrage d'un tribunal local. Mais le gouvernement français a refusé, parce qu'il serait sûr d'être battu d'avance si les indigènes venaient à être jugés dans une cause qui est celle de Mustapha-Ben-Ismaïl, leur ministre et peut-être leur futur souverain.

On voit donc que sir Charles Dilke s'est avancé en faisant sa déclaration à la Chambre des Communes.

## Etranger.

**ALLEMAGNE.** — Il se fait en ce moment à Berlin de grands préparatifs pour célébrer avec pompe le mariage du prince Guillaume, fils aîné du prince impérial, avec la princesse d'Angustembourg. Le prince de Galles partira de Londres le 24 février pour Berlin où il va assister aux noces du prince en qualité de représentant de la reine d'Angleterre. La princesse de Galles ne l'accompagnera pas. A son retour, le prince de Galles s'arrêtera fort probablement pendant quelques jours à Paris.

**AUTRICHE.** — Le départ de l'impératrice d'Autriche pour l'Angleterre est définitivement fixé au 14 février. L'impératrice gardera l'incognito et prendra, pour la circonstance, le titre de comtesse de Hohenembs. La comtesse Festetics, le baron Nopcsa, M<sup>lle</sup> de Ferency et M. le conseiller gouvernemental Feifalik, feront partie de la suite de l'impératrice.

A Vienne, on n'est pas aussi optimiste qu'à Londres. On ne croit pas que la conférence de Constantinople aboutisse, mais on est certain que la guerre sera localisée. Tel est le langage des principaux journaux. Dans l'entourage de la cour on pense, au contraire, que M. de Bismark n'a pas encore laissé voir son jeu et qu'au dernier moment il imposera sa volonté non-seulement à la Turquie et à la Grèce, mais encore aux puissances.

**GRÈCE.** — On écrit d'Athènes, 8 février : « Le ministre de la guerre a communiqué à la Chambre le décret royal appelant sous les armes les hommes de trente et un à quarante ans, faisant partie de la garde nationale. » Le nombre des hommes appelés par ce décret s'élève à 143,993. »

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 10 février.  
On peut croire que le mouvement de réaction est épuisé. Les cours se maintiennent ou s'améliorent. Notre 5 0/0 est à 119.42 1/2.  
L'Italien est faible à 88.35. On se demande si l'opération d'emprunt dont tout le monde parle ne va pas être l'occasion de difficultés entre les deux gouvernements de France et d'Italie.

L'action de la Banque de Paris est à 1,205. On cote sur le Crédit foncier 1,610 après 1,395. Le mouvement de reprise est manifeste et il doit devenir bien plus important. Si les prêts nouveaux s'élèvent à 400 millions pendant l'année 1881, l'action aura une augmentation de dividende de 5 fr., même après le tiercement du capital social. Or ce chiffre a été dépassé en 1880; et l'institution a une provision de 376 millions pour répondre à ces demandes.

Le Crédit lyonnais est également en reprise à 1,095 après 1,070. On se rend mieux compte de l'intérêt qu'ont les actionnaires au doublement du capital. La Banque de dépôts et d'escompte souscrit ses demandes à 525.

Les actions nouvelles ont été placées vivement au pair de 500.

La Société de Dépôts et de Comptes courants est sans changement à 710. On cote sur la Banque de prêts à l'industrie 600, cours rond. Cette Société est bien placée, sous tous les rapports, pour prendre part à toutes les grandes opérations de finance.

Le Comptoir d'escompte ne varie pas à 1,020. Il y a des demandes un peu suivies sur le Crédit parisien à 510. On croit à une progression prochaine par suite de l'importance des achats.

On accorde la plus vive attention aux obligations de 100 fr. 5 0/0 créées par la Rente mutuelle. Ce titre joint à un revenu très-rémunérateur, l'avantage d'un remboursement à des conditions tout à fait favorables. Pendant les dernières périodes, l'obligation de 100 fr. est remboursable à 200 fr.

On a de fort bonnes nouvelles de l'accueil fait aux titres de la Société pour l'exploitation du métier à fabriquer la vraie dentelle.  
Suez, 1,540; Nord, 1,730; Orléans, 1,345.

## SAUMUR

Il y a cinquante ans.

AVIS ADMINISTRATIF.

Ecole d'Enseignement Mutuel.

Le besoin de répandre l'instruction dans les classes peu aisées se fait de plus en plus sentir dans notre ville. Plusieurs personnes notables ont pensé que le moyen le plus propre d'atteindre ce but était de former,

à l'exemple d'un grand nombre de villes, une Ecole d'enseignement mutuel.

Ce mode d'enseignement, généralement adopté, peut offrir en outre pour résultat d'établir une concurrence utile avec les diverses maisons d'Education que possède la Ville, et d'exciter entre elles une émulation qui ne peut qu'être profitable à l'instruction.

Le Maire de la ville de Saumur, jaloux de secondar de tous ses efforts un Etablissement qui peut offrir de véritables avantages à ses Concitoyens, a l'honneur de les prévenir qu'une souscription est ouverte à l'Hôtel de la Mairie, où il sera également donné connaissance des conditions sous lesquelles sera établie l'Ecole d'enseignement mutuel.

Le Maire, CAILLEAU-GRANDMAISON.

Saumur, 6 janvier 1881.

On voit que les hommes à la tête de la ville, en 1831, c'est-à-dire il y a 50 ans, étaient beaucoup plus habiles que ceux qui nous administrent aujourd'hui.

Les premiers, libéraux sincères, cherchaient à élever le niveau des études en multipliant les établissements d'instruction, tandis que nos républicains d'aujourd'hui semblent avoir à cœur de l'abaisser non-seulement en ne favorisant pas, mais en faisant une guerre constante à tout ce qui n'est pas universitaire.

Nous livrons aux méditations de nos lecteurs et de nos édiles l'avis administratif ci-dessus, qui sera toujours un honneur pour celui qui l'a signé et pour tous ses collègues du Conseil municipal.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Encore une tempête à signaler.

Toute la nuit dernière, le vent a soufflé avec violence, emportant au loin les ardoises qu'il arrachait des toitures.

A plusieurs reprises, des averses torrentielles accompagnaient cette tempête.

Ce matin, vers 6 heures, plusieurs éclairs assez vifs sillonnaient la nue dans la direction du sud-ouest.

Le baromètre se tient à grande pluie.

La Loire, très-houleuse, est à 3<sup>h</sup> 00 à l'échelle du pont Cessart. La tempête continue.

Les journaux républicains ne sont pas satisfaits de l'issue de l'affaire de Saumur; ils reconnaissent que le départ du commissaire de police va devenir nécessaire. Mais comme on ne doit jamais donner tout à fait tort à un civil contre un militaire, ils réclament aussi la destitution du commandant de l'Ecole.

Le général Farre va-t-il se soumettre ou se démettre?

NOTS DÉPUTÉS.

Scrutin sur l'article 4<sup>er</sup> de la proposition de loi de M. Alfred Naquet, pour le rétablissement du titre VI du Code civil (divorce), rejeté par 247 voix contre 246 :

Ont voté pour : MM. Benoist, Maillé ;  
Ont voté contre : MM. Berger, Durfort de Civrac, comte de Maillé, de Soland, — M<sup>r</sup> Freppel.

N'a pas pris part au vote : M. Janvier de la Motte.

## CONSEIL DE PRÉFECTURE.

Troisième audience.

Dans cette audience, le Conseil de préfecture s'est occupé de plusieurs élections municipales appartenant à notre arrondissement.

Parlons d'abord de la commune de Brézé, d'après l'article du *Journal de Maine-et-Loire*.

Le sieur Challouau-Renault, électeur de cette commune et candidat malheureux, car il n'a obtenu que 35 voix sur 240 votants, proteste contre les élections des candidats élus. Il prétend qu'un nommé Aury, en distribuant les bulletins, disait que c'étaient les bulletins du maire et du conseil municipal. Ce qui n'était pas vrai, puisque le maire et l'adjoint avaient écarté Renault Prosper, ancien conseiller républicain, et remplacé son nom par celui de M. de Dreux-Brézé.

M. Fairé fils combat la protestation et dit que les électeurs de Brézé ne se sont point trompés, puisque M. Achille Volant et M. de Dreux-Brézé, nouveaux candidats, ont eu bien moins de voix que les dix anciens conseillers qui ont été élus, et qu'ils ont bien eu l'intention d'évincer du conseil le sieur Renault Prosper.

Le Conseil a rejeté la protestation.

Dans la commune de la Plaine, les sieurs Legeay, Mérand, Brémond, etc., etc., viennent protester contre les opérations électorales de la commune. Ils soutiennent :

1<sup>o</sup> Que plusieurs électeurs ont voté deux fois ;

2<sup>o</sup> Qu'au dépouillement du scrutin, il s'est trouvé plus de bulletins que d'émargements ;

3<sup>o</sup> Que le bureau, à un moment donné, n'a été composé que d'un seul membre, membre qui ne faisait même pas légalement partie du bureau : c'était l'instituteur nommé secrétaire du bureau. Or, le secrétaire ne compte pas dans la composition d'un bureau électoral ;

4<sup>o</sup> Que l'instituteur, s'arrogeant le droit de secrétaire et de maire, a procédé avec mystère au dépouillement ;

5<sup>o</sup> Que le procès-verbal avait été signé en blanc.

M. Perrin soutient la protestation. Plusieurs des protestataires viennent confirmer et soutenir leurs allégations.

M. le président du Conseil demande aux protestataires pourquoi ils n'ont pas répondu à la contre-protestation. — C'est, disent ceux-ci, qu'on est venu chez nous avec le garde-champêtre, la menace et l'injure à la bouche, nous menaçant de la prison si nous ne disions pas ce que les contre-protestataires voulaient nous faire dire.

Les sieurs Gourrichon, Froger, Mieulle, républicains et contre-protestataires, soutiennent que tout a été parfaitement régulier. Le père Froger, un type des plus cu-

merlettes.

— Madame la marquise dînera donc plus tard aujourd'hui ? soupira-t-il.

— A vrai dire, mon bon Pierre, je ne sais pas même si je pourrai dîner.

— Madame ne dînera pas !...

La voix de Pierre ne soupirait plus, elle gémissait.

— Dans tous les cas, reprit la marquise, je serai certainement de retour avant l'arrivée de M<sup>me</sup> de Broz. Vous direz à Françoise de me préparer la toilette que je lui ai désignée.

Elle mangea deux biscuits, puis elle retira de son secrétaire le portefeuille qu'elle y avait placé et sortit, suivie par le regard désolé de son vieux Pierre.

— Comme il fait noir ! se dit-elle en marchant. Je le regrette. J'aurais mieux aimé voir tout cela au grand jour.

Elle prit la rue Velpeau, tout illuminée par les reflets éclatants de l'étalage voisin, et s'engagea dans la rue de Babylone, ainsi nommée par contraste, sans doute, car cette rue est trop paisible pour rappeler les fastes antiques ; et trop bien occupée pour mériter le moins du monde les bibliques réprobations.

La marquise ne fit pas un bien long trajet. Moitié en comptant les portes, moitié en s'aidant des piles lueurs d'un réverbère, elle parvint à distin-

guer la maison qui portait le numéro 20, et en franchit l'entrée.

— Monsieur Le Mahouët ? demanda-t-elle au concierge.

— Il est sorti, il ne rentrera pas avant sept ou huit heures.

— Mais il y a quelqu'un chez lui ?

— Sa grand'mère.

— A quel étage ?

— Au quatrième, la porte au fond.

— Merci.

Et, sans tenir compte du soupir qui, instinctivement, sortit de ses lèvres, elle se mit en devoir de gravir l'escalier. Elle tira doucement le cordon un peu usé qui retombait près de la porte indiquée. Cette porte s'ouvrit pendant qu'une voix de femme disait :

— C'est déjà fini, Monsieur ?

La personne qui parlait ainsi s'interrompit et resta interdite à la vue de la marquise.

— Monsieur Le Mahouët est sorti, paraît-il, dit celle-ci, qui, dans la pénombre de la porte, n'apercevait que les voiles d'une coiffe morbihannaise.

Le visage encadré dans la blanche auréole s'avança et la marquise jugea qu'il appartenait à une paysanne d'une quarantaine d'années.

— Oui, Madame, répondit la servante, Monsieur est au palais.

— Pourrais-je entretenir un moment Madame

sa grand'mère ?

— Je le pense. Veuillez entrer, je vais m'en informer.

La marquise pénétra dans un vestibule éclairé par une veilleuse. Les murs en étaient ornés de natures mortes dessinées au fusain. M<sup>me</sup> de Valbret ne pouvait s'empêcher de sourire ; dans la parure donnée à l'entrée de cette pauvre demeure, elle reconnaissait la main de Xavier de Bois-Rougès dont elle avait souvent encouragé le talent d'artiste.

La servante reparut au bout d'un moment.

— Madame veut-elle bien se donner la peine de me suivre ? dit-elle.

Elle détacha la luciole et précéda M<sup>me</sup> de Valbret dans les sinuosités de l'étroit labyrinthe qui portait le nom de corridor. Enfin, elle écarta le battant mobile d'une double porte témoignant du soin avec lequel on avait cherché à préserver du froid la chambre voisine, et demanda :

— Qui dois-je annoncer ?

— M<sup>me</sup> Geoffroy, dit M<sup>me</sup> de Valbret, se bornant à porter dans cette circonstance, comme chez ses pauvres, le nom de baptême du marquis.

Elle fut introduite aussitôt dans une pièce assez vaste d'où s'échappait une douce chaleur. Au fond de cette pièce, dans un grand fauteuil à roulettes, une femme était assise ou plutôt étendue. Ses pieds, à jamais immobiles, reposaient sur des

tabourets. Une de ses mains soutenait un écran, et de l'autre, elle protégeait sa vue subitement éblouie par la clarté d'une lampe dont la servante venait d'enlever l'abat-jour.

Elle sourit à la marquise et lui dit :

— Veuillez m'excuser, Madame, si je ne me lève pas pour vous saluer. Vous le voyez, ce n'est pas la bonne volonté qui me manque.

— C'est à moi à m'excuser près de vous, Madame, répondit la marquise en approchant la chaise que la servante lui avait avancée. A cette heure tardive il n'est pas d'autres visiteurs que les amis, et je crains fort d'être indiscret.

— Otez cette lampe, Anne-Marie : elle nous aveugle, interrompit l'infirme.

La marquise se dit tout bas :

— Quel contretemps ! tout va retomber dans le crépuscule.

Mais, heureusement, la Morbihannaise ne recouvrit pas la lampe. Elle la posa sur une haute console, derrière la vieille dame, dont les yeux affaiblis se trouvèrent ainsi délivrés sans que son visage échappât tout à fait aux regards de la marquise.

(A suivre.)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de lettres. Traduction réservée.

nieux, répondant à un protestataire qui lui demandait de quel droit il s'était trouvé toute la journée au bureau sans en faire partie, a répondu naïvement qu'il avait le droit de faire ce qu'il a fait. « J'ai reçu, dit-il, une lettre du préfet, m'ordonnant de me tenir toujours au bureau, afin de surveiller les opérations. »

L'auditoire a beaucoup ri de la révélation de ce délégué préfectoral. Quoi qu'il en soit, le Conseil a rejeté la protestation.

Une protestation des électeurs de la commune de Fontevault et une de la commune de Montjean contre l'élection simultanée de deux beaux-frères est soumise au Conseil qui statue en conséquence, en annulant, dans chaque commune, l'élection de celui des beaux-frères qui a obtenu le moins de voix.

#### Cour d'Assises de Maine-et-Loire.

Audience du 8 février.

Haloppé, Pierre, âgé de 34 ans, était entré au mois de juin 1880 comme domestique chez M. Rivaud, propriétaire, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent. — Profitant de l'absence de son maître, il a soustrait divers objets mobiliers, renfermés dans des bâtiments dépendant de la maison d'habitation, et pour commettre quelques-uns de ces vols il a dû ouvrir la porte d'un pavillon avec une fausse clé. Il a du reste tout avoué, et s'est dénoncé lui-même à la police avant le retour de son maître.

Laigle, revendeur à Saumur, rue Saint-Nicolas, s'est rendu son complice en achetant les objets volés et en venant dans la nuit du 9 octobre dernier les chercher avec une charrette. Haloppé a ouvert devant lui la porte du pavillon où étaient quelques-uns des objets volés.

Laigle prétend qu'Haloppé l'a trompé en se présentant à lui comme premier propriétaire des objets à vendre. Les affirmations contraires d'Haloppé, les mauvais antécédents de Laigle, détruisent ce système.

M<sup>rs</sup> Affichard et M<sup>rs</sup> Lelong défendent les prévenus et obtiennent en leur faveur des circonstances atténuantes.

La cour condamne Laigle à 18 mois de prison et Haloppé à un an de la même peine.

Audience du 9 février.

Gillard, Pierre, et Tremblier, tous les deux nés à Saint-Rémy-la-Varenne en 1856 et 1857, étaient locataires d'une cave voisine d'un sieur Touillier, Joseph, cultivateur à Saint-Georges-des-Sept-Voies. — Les deux caves communiquaient par une ouverture située à environ deux mètres du sol. — Le 19 décembre, à 40 heures du soir, les deux accusés eurent la fâcheuse idée d'escalader le mur de séparation, de pénétrer dans la cave de leur voisin, et d'y prendre 120 bouteilles de vin qu'ils allèrent cacher dans le jardin de Giffard.

Le vol s'aperçut, dès le lendemain, de la disparition de ses bouteilles; ses soupçons se portèrent aussitôt sur les deux accusés, qui, après avoir nié, se décidèrent à avouer tous les faits et à rendre les bouteilles.

M<sup>rs</sup> De la Vèze, du barreau de Saumur, et de Villiers, du barreau d'Angers, dans de chaleureuses plaidoiries, exploitent habilement la situation de famille intéressante des prévenus et obtiennent un verdict négatif.

La Cour, en conséquence, prononce l'acquiescement des prévenus et ordonne leur mise en liberté.

Cette année, la prolongation de l'hiver est à redouter à cause encore de la lune, cette lune coupable de tant de méfaits. Ouvrez le calendrier et vous verrez que, pour 1884, les mois lunaires commencent au dernier jour du mois précédent; ainsi, pendant tout le mois de janvier, nous avons vécu dans la lune de décembre, commencée le 31 décembre; c'est elle, n'en doutez pas, qui nous a amenés les 42 degrés de glace et les tourmentes de neige de la seconde moitié de janvier. La lune de janvier, commencée le 30, régnera sur tout le mois de février, et ainsi de suite, de sorte que, après avoir en janvier en février, nous aurons en février en mars, mars en avril, et que nous jouirons pendant tout le mois de mai de la lune d'avril, cette terrible lune rousse, fléau de nos fruits et de nos primeurs, ruine de nos jardins et de nos vignes.

Vous voyez que M. Jourdain avait raison

de vouloir apprendre l'almanach pour savoir quand il y a de la lune et quand il n'y en a point!

#### ANGERS.

M. Eugène Schnerb, successeur de M. Assiot à la préfecture, est arrivé avant-hier soir, à Angers, accompagné de son secrétaire particulier.

M. Jules Guillon, maire d'Angers; M. Lacour-Trottier, adjoint au maire; M. Brousse, secrétaire général; M. le commissaire central étaient allés attendre M. Schnerb sur le quai de la gare.

Mardi, vers 8 heures du soir, la rue Toussaint, à Angers, a été mise en émoi par une scène renouvelée de ce qui se voit assez communément dans la capitale.

Le nommé Hortion (Paul), âgé de 30 ans, marié et père de famille, a été arrêté pour jet de vitriol.

Se trouvant chez la demoiselle Tudeau, débitante, rue Toussaint, il lui lança à la figure une bouteille remplie de vitriol qu'il tenait cachée sous son vêtement.

L'individu a été arrêté le lendemain matin. On dit qu'il a été relâché hier.

#### TOURS.

Mercredi soir, vers sept heures, M. Rivière, commissaire de police du quartier de l'Ouest, conduisait au bureau central un ouvrier couvreur qui, dit-on, l'avait injurié dans son bureau.

En arrivant dans la rue des Orfèvres, il requit un militaire du 48<sup>e</sup> chasseurs de lui prêter main-forte. Mais celui-ci fit la sourde oreille et s'éloigna.

Dans le même moment, l'ouvrier couvreur se précipita sur M. le commissaire et le frappa avec la dernière brutalité, puis il se sauva.

Des agents se mirent aussitôt à sa recherche, mais sans pouvoir le découvrir.

Il a son domicile dans la rue des Anges. Le bruit court qu'il aurait quitté la ville pendant la nuit. (Journal d'Indre-et-Loire.)

#### POITIERS.

Dimanche, dit le Courrier de la Vienne, vers minuit, une rixe s'élevait entre des militaires appartenant à l'arme de l'artillerie, dans le cabaret tenu par le sieur Daillé, à Montbernage.

Nous ignorons les causes de cette rixe; ce que nous savons, c'est qu'un militaire a été jeté meurtri dans la rue; qu'à l'arrivée de la patrouille, les tapageurs s'esquivèrent en franchissant les murailles des maisons voisines, où le chef d'escouade est allé les déloger, à la satisfaction des habitants dont on venait de troubler le repos.

#### NANTES.

L'attaque nocturne dont a été victime M. Mesnard, n'est pas la seule qui nous soit signalée:

Le 31 janvier, un autre de nos concitoyens, M. Emile Guesselin, demeurant Haute-Grande-Rue, fut accosté, sur la place Sainte-Croix, par un individu qui lui asséna un violent coup de casse-tête et lui creva un œil.

Le parquet s'est ému de ces agressions inqualifiables; une enquête a été ouverte aussitôt, et nous avons tout lieu de croire que les auteurs de ces tentatives ne tarderont pas à être arrêtés. (Espérance du Peuple.)

L'Avenir de la Sarthe dit qu'un bénédictin, M. M. Paul d'Albert de Chaulnes, s'est fait imprimer aux Chesnais, près Bouessay (Mayenne). Il a fait sa déclaration légale au ministère de l'intérieur, le 14 décembre dernier.

Le 5 février, vers quatre heures du soir, le nommé Pichereau (René), âgé de 47 ans, facteur rural desservant la commune d'Izé (Mayenne), a été trouvé mort dans un bas chemin très-boueux. Il revenait de faire sa tournée habituelle.

M. Guilleux, médecin à Bais, a déclaré que Pichereau, ayant été pris subitement d'une syncope, avait été asphyxié en tombant la figure dans la boue et que la mort avait été instantanée.

#### ÉPHÉMÉRIDES. — 14 février.

14 février 1650: mort de Descartes. Descartes naquit en Touraine, à La Haye.

Après avoir fait ses études chez les Jésuites, au collège de La Flèche, il embrassa la carrière des armes, qu'il quitta bientôt pour s'adonner à la philosophie et aux sciences. Il passa quelque temps dans la retraite, et publia, avec les encouragements du nonce du Pape et de plusieurs savants, un exposé de son système philosophique. Il fit paraître successivement son discours de la méthode, ses méditations métaphysiques, son discours sur les passions de l'âme. En 1647, le roi lui assigna malgré lui une pension de 3,000 livres. Il mourut en 1650, à Stockholm, et son corps fut rapporté en France et enterré à Sainte-Geneviève.

Un bon point à la Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée.

Jusqu'à présent, il était admis qu'un billet de chemin de fer n'était valable que pour la date et le train pour lequel il avait été délivré; il était interdit de s'arrêter en route, sous peine de perdre le bénéfice de son billet, à partir de l'endroit où il s'était arrêté.

La Compagnie du chemin de fer de Paris-Lyon-Méditerranée vient de prendre une décision dont nous ne saurions trop la féliciter.

Dans l'intention de rendre moins pénibles les fatigues des longs parcours, elle vient de décider que les voyageurs qui prendront désormais un billet pour une distance au-dessus de 400 et 800 kilomètres pourront s'arrêter en route, les premiers pendant vingt-quatre heures et les seconds pendant quarante-huit heures.

Cette nouvelle décision a son effet depuis le 4<sup>e</sup> février.

#### Faits divers.

Le chien est l'ami de l'homme, c'est incontestable; mais, comme le faisait remarquer jadis Alphonse Karr, il a parfois le désagrément de devenir enragé.

Tout dernièrement encore, trois cas de mort, causés par des morsures de chiens enragés, ont été constatés par la police de Paris et racontés par les journaux. Or, la science s'est jusqu'à ce jour déclarée impuissante contre le virus rabique communiqué par la morsure des chiens hydrophobes. C'est en vain que quelques philanthropes ont recommandé de limer les dents des jeunes chiens au point de les rendre contondantes; le procédé n'a pas eu de succès.

Aujourd'hui, M. Pasteur annonce une découverte qui permettra de combattre la rage, et qui est assez semblable à la découverte de Raspail sur la gale.

On sait que, lorsque Raspail découvrit que la gale était caractérisée par la production d'un organisme microscopique appelé *acarus*, cette ignoble maladie fut vaincue. Détruire l'*acarus*, c'était détruire la gale.

M. Pasteur croit avoir découvert l'animal typique, élémentaire en quelque sorte de la rage.

Ce serait un microbe, un infiniment petit, en forme de 8. M. Pasteur en a constaté la présence dans le sang et la bave d'animaux hydrophobes, a inoculé cette bave à d'autres bêtes et a retrouvé l'infusoire en 8. A une seconde, à une troisième inoculation, même constatation.

Nous souhaitons ardemment que M. Pasteur ne se trompe pas, et que, grâce à ses savantes et patientes recherches, l'homme puisse enfin échapper à l'une des plus terribles maladies que la pensée puisse concevoir.

\*\*

Un inventeur vient de soumettre à la Société française d'hygiène un curieux mode d'extinction des incendies produits par le pétrole.

On sait que la violence et la spontanéité des flammes du pétrole ne permet pas aux secours d'être assez efficaces. Le moyen proposé par l'inventeur en question, M. Schlumberger, consiste à placer sur chaque fût de pétrole, logé dans la cave, une dame-jeanne en verre ou en grès, remplie d'ammoniaque liquide. Ce produit, existant déjà dans tous les magasins de droguerie, se trouve donc sous la main de celui auquel il peut être utile; il ne s'agit que de s'en servir.

Étant donné qu'une de ces bouteilles,

logée dans un panier, se trouve sur un des fûts à pétrole, il arrivera nécessairement qu'elle se brisera à la moindre explosion ou au contact des flammes; elle répandra alors dans l'atmosphère les vapeurs de l'ammoniaque qu'elle contenait et qui feront l'office d'un extincteur certain et automatique. Il est arrivé à l'auteur de cette proposition, dans certains cas de distillations dangereuses, de répandre sur le liquide enflammé, à la suite d'un accident, la valeur d'une bouteille d'ammoniaque. Grâce à cette précaution, tout danger se trouvait conjuré. Ce mode d'extinction pourrait être mis à l'étude dans les centres miniers, à l'effet d'éteindre les ravages du grisou: des réservoirs remplis d'ammoniaque et placés au bord des fosses pourraient ainsi servir de moyens d'extinction au moment d'une explosion et agiraient plus sûrement que l'eau qui ne peut atteindre les gaz subtils qui sont la cause de l'incendie, mais dont la combustion ne peut se faire dans une atmosphère ammoniacale.

La concurrence ne s'exerce que sur les bons produits. Les Capsules de Goudron de Guyot, si efficaces dans les cas de rhumes, catarrhes, bronchites, phthisie, ont été le but de nombreuses imitations. Afin d'éviter toute confusion entre les véritables capsules de Goudron de Guyot et les produits similaires, exiger la signature Guyot imprimée en trois couleurs, sur l'étiquette du flacon. (6)

#### Théâtre de Saumur.

Direction E. BOULANGER.

LUNDI 14 février 1884.

POUR LA PREMIÈRE FOIS A SAUMUR

### LES MOUSQUETAIRES AU COUVENT

Opéra-comique en 3 actes, par MM. Paul Ferrier et Jules Prével, musique de Louis VARNY.

Bureaux, 7 heures 3/4; rideau, 8 heures 1/4.

**N'ACHETEZ RIEN**  
sans réclamer de vos Fournisseurs des  
**COUPONS COMMERCIAUX**  
C'est une Caisse d'Épargne GRATUITE  
Pour Brochures et Renseignements s'adresser:

A Saumur, maison LAN ET C<sup>o</sup>, 18, rue Beaufort.

#### Médecine

I. *Maux de gorge, Extinction de voix, Inflammation de la bouche, Irritation causée par le tabac, Effets pernicieux du mercure.* — Faire usage des PASTILLES DE DETHAN (au sel de Berthollet). — La boîte: 2 fr. 50.

II. *Maladies de l'estomac et des intestins, Digestions pénibles, Manque d'appétit, Aigreurs, Renvois, Coliques, Vomissements de bile ou de salive, etc.* — Faire usage des PASTILLES et des POUDRES DE PATERSON, au s. az. de bismuth et magnésie. — Pastilles, 2 fr. 50; Poudres, 5 fr.

III. *Appauvrissement du sang, Anémie, Chlorose, Fièvres, Maladies nerveuses.* — Le VIN DE BELLINI, au quinquina et colombo, fortifiant, fébrifuge, antinerveux, est un aliment réparateur qui convient aux enfants, aux femmes délicates, aux personnes affaiblies par l'âge, la maladie ou les excès; il régularise la circulation du sang et ramène les forces vitales. — La bouteille: 4 fr.

#### IV. DENTIFRICES AU SEL DE BERTHOULET.

Elixir dentifrice de Dethan: le flacon... 2 fr.  
Poudre dentifrice de Dethan: la boîte... 2 fr.  
Opium dentifrice de Dethan: la boîte... 2 fr.

Dépôt chez ADR. DETHAN, Pharmacien, faubourg Saint-Denis, 90, à Paris, et principales Pharmacies de FRANCE et de l'ÉTRANGER.

Récompense à l'Exposition Un<sup>iv</sup> de 1878  
Pour DÉTACHER  
TOUTES LES ÉTOFFES  
Demandez  
**L'ESPRIT MINÉRAL ZUCCANI**  
le seul  
ne laissant  
aucune odeur.  
Paul MILLOT, P<sup>re</sup>  
FLACON 1<sup>er</sup> 50 Paris, 62, Boulevard Magenta, Paris 1<sup>er</sup> 50  
Se vend chez tous les Pharmaciens, Droguistes, Parfumeurs, etc.

Dépôt chez M. ERNOUL, pharmacien.

**CERISSETTE et COCO DE CALABRE**  
à 1 centime le litre  
REMPLAÇANT LE VIN DE TABLE  
MARCHIER FRÈRES & C<sup>o</sup>, à Privas (Ardèche)  
Maison à Paris, boulevard Beaumarchais, 63  
à Lyon, rue Thorin, 8  
Prix: par Boîte de Poudre ou par 100 litres, à francs 25  
Par la poste, 1 fr. 35.

# SAUVEZ LES ENFANTS

sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

## REVALESCIÈRE

**Du BARRY, de Londres.**

Le docteur Routh, médecin en chef de l'hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et caséine — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os — (éléments dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrow-root et autres farinacées, occasionne l'effroyable mortalité des enfants, 51 sur 100 la première année, et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pain), la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et des malades de tout âge. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revales-

cière. Aux étiques et rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » Citons quelques preuves de son efficacité, même dans les cas les plus désespérés :

Cure N° 100.180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de santé. J. G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 juillet 1880.

Cure N° 85.410. — Rue du Tunnel, Valence (Drôme), 12 juillet 1875. — Ma nourrice m'ayant rendu mon enfant âgé de trois mois et demi, entre la vie et la mort, avec une diarrhée et des vomissements continus, je l'ai nourri depuis de votre excellente Revalescière. Dès lors l'enfant allait mieux, et avec ce régime il reprit sa santé. — ELIZA MARTINET ALBY.

Observations de M. Dedé, professeur de chimie, Paris. « Depuis ma propre guérison par la Revalescière, j'ai continué avec le plus vif intérêt mes remarques expérimentales sur cette parfaite et excellente Revalescière. Ce qui m'étonne le plus, c'est sa bienfaisante influence sur les organes digestifs, sa propriété de complète et prompt assimi-

lation au corps humain : bien nourrir et développer singulièrement l'appétit, faciliter une dépuration prompte et facile, et surtout assainir et rajeunir le sang (deux éléments de gaieté, beauté et santé). Ce qui en fait un bienfait vraiment divin, c'est d'augmenter et bonifier le lait des nourrices. » Debé, professeur de chimie.

Cure N° 99.625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur : chez COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BISSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

## CHEMINS DE FER DE L'ETAT

### Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A ANGERS
6 h. — matin.	10 h. 30 matin.		
8 15 —		7 40 soir.	11 h. 55 matin.
11 25 —		4 51 —	
1 17 soir.			9 10 soir.
4 55 —			
7 50 —			

  

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 53 matin.	
8 35 —	5 17 soir.	6 30 soir.	
12 15 soir.	3 50 —	4 28 —	
6 45 —	10 47 —	11 20 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 43.

P. GODET, propriétaire-gérant.

## COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 10 FÉVRIER 1881.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	84 10	05	»	Crédit Foncier colonial . . .	635	»	»	C. gén. Transatlantique . . .	565	2	50
3 % amortissable . . .	85 70	05	»	Crédit Foncier, act. 500 fr. . .	1630	20	»	Canal de Suez . . .	1547 50	17	50
4 1/2 % . . .	116 70	»	30	Obligations foncières 1877 . . .	362	2	»	Société autrichienne . . .	610	»	»
5 % . . .	119 50	15	»	Obligations communales 1879 . . .	461	1	»				
Obligations du Trésor . . .	515	»	»	Obligat. foncières 1879 3 % . . .	460 75	»	25	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor nouvelles	515	»	»	Sec. de Crédit ind. et comm. . .	745	»	5	Est . . .	387 75	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	240	»	»	Crédit mobilier . . .	705	»	»	Midi . . .	380	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	508 75	75	»	Crédit Foncier d'Autriche . . .	845	»	»	Nord . . .	392 25	»	»
— 1865, 4 % . . .	519 75	1 25	»	Est . . .	775	»	»	Orléans . . .	389	»	»
— 1869, 3 % . . .	400	1	»	Paris-Lyon-Méditerranée . . .	1570	»	50	Ouest . . .	390	»	»
— 1871, 3 % . . .	395 50	50	»	Midi . . .	1160	»	10	Paris-Lyon-Méditerranée . . .	388 50	»	»
— 1875, 4 % . . .	518	1	»	Nord . . .	1740	20	»	Paris (Grande-Ceinture) . . .	390	»	»
— 1876, 4 % . . .	528	1	»	Orléans . . .	1350	5	»	Paris-Bourbonnais . . .	394	»	»
Banque de France . . .	3910	10	»	Ouest . . .	867 50	1	25	Canal de Suez . . .	578	»	»
Comptoir d'escompte . . .	1020	»	5	Compagnie parisienne du Gaz . . .	1595	»	5				

## CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	
3 heures 8 minutes du matin.	express-poste.
6 — 45 —	(s'arrête à Angers).
8 — 56 —	omnibus-mixte.
1 — 25 —	soir.
3 — 32 —	express.
7 — 15 —	omnibus.
10 — 37 —	(s'arrête à Angers).

  

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 26 minutes du matin.	direct-mixte.
8 — 21 —	omnibus.
9 — 40 —	express.
12 — 40 —	soir, omnibus-mixte.
4 — 44 —	—
10 — 28 —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive Saumur à 6 heures 56.

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

### A VENDRE UNE MAISON

Sise au Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-Levées.

Ayant : grand magasin, chambres à coucher, cave voûtée, écurie, buanderie, cour et jardin.

Sa situation la rend propre à l'établissement d'un commerce, café ou restaurant.

On céderait, au gré de l'acquéreur, un fonds de rouenneries, épicerie, mercerie, exploité par le propriétaire.

S'adresser au notaire. (94)

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

### A VENDRE OU A LOUER, MAISON

Pour le 1<sup>er</sup> avril 1881.

Avec jardin et pièce d'eau, sise route de Saint-Lambert, vis-à-vis la gare des marchandises.

S'adresser au notaire. (85)

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

### PRÈS A VENDRE

Un hectare 91 ares, aux Asnières; Quatre-vingts ares, au Petit-Jeu-Floury;

Vingt-un ares 40 centiares, au Pré-Carré;

Le tout sur la commune d'Allonnes.

Jouissance immédiate.

S'adresser à M. Paul TAVEAU, expert à Bagnoux. (86)

### A LOUER

PRÉSENTEMENT

Ou pour la Saint-Jean prochaine,

### UNE MAISON

Située à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie.

Comprenant, au rez-de-chaussée, salle à manger donnant sur le jardin, cuisine à côté; six chambres au premier et au second; grenier, cave et servitudes.

S'adresser au bureau du journal.

### A VENDRE

UN JOLI CHIEN A POIL RAS

Âgé de vingt mois.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> THUBÉ, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

### VENTE

Aux enchères publiques, APRÈS FAILLITE,

Le samedi 12 février 1881, à une heure de relevée,

A Saumur, sur la place de la Bilange,

### D'UN BON CHEVAL DE TRAIT

Dépendant de la faillite de M. Frédéric Gratien, négociant à Saint-Florent, à la requête de M. Ludovic Proust, syndic de ladite faillite.

Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, THUBÉ. (95)

### A VENDRE

UN PETIT PONEY CORSE

Propre à la selle et à la voiture.

S'adresser au bureau du journal.

### VINS DE BORDEAUX

Recommandés.

La barrique bordelaise, franco de tous frais à la gare de l'acheteur; paiement, 90 jours.

	1880	1879	1878	1874
Premières côtes	120	125	135	150
Médoc	430	440	450	470
Floirac	145	155	165	195

Blancs graves.. 110 125 135 150

En demi-barriques, 8 fr. en sus pour différence de transport et logement.

Vins vieux en bouteilles, de 1 fr. 50 à 5 fr. l'une, suivant crû et année; envoi du catalogue sur demande.

Eau-de-Vie d'Armagnac, de 100 à 250 fr. l'hectolitre, suivant âge, en fûts de 30 à 90 litres; au-dessus, le fût n'est pas compté, la régie est en sus. S'adresser à M. Henri VALÉRY, propriétaire-viticulteur au Château-Ferrière, à Floirac, près Bordeaux. (803)

### POUR 0,75

En timbres-poste,

On recevra franco, dans toute la France, à domicile, le Couteau de poche le plus élégant.

BEAUREGARD, 47, rue Vacon, Marseille. (92)

On demande un jeune domestique.

S'adresser chez M. LAN, banquier, successeur de M. Le Bras, rue Beaurepaire. (87)

1 FRANC par AN

103,000 Abonnés

## Le Moniteur

# Valeurs à Cots

(Parait tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs — La Cote officielle de la Bourse — Des Arbitrages avantageux — Le Prix des Coupons — Des Documents inédits.

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital: 30,000,000 de fr.

On s'abonne dans toutes les Succursales des Départements, dans tous les Bureaux de Poste et à Paris, 17, rue de Londres :

UN FRANC PAR AN

UN JEUNE HOMME, au courant des affaires sur la place de Nantes, demande des représentations de Saumur et autres localités sur cette place.

S'adresser au bureau du journal.

### FABRIQUE DE GRILLAGES

EN TOUS GENRES.

ESNAULT

56, Rue de la Visitation, SAUMUR.

Poulaillers, Faisanderies, Volières, etc.

PRIX TRÈS-MODÉRÉS.



Quina-Laroche

ÉLIXIR VINEUX

(Extrait des 3 Quinquinas)

Apéritif, Fortifiant, Fébrifuge.

recommandé contre

LES AFFECTIONS D'ESTOMAC, ANÉMIE, MANQUE DE FORCES, SUITES DE COUCHE, LANGOURE, FIÈVRES INVÉTÉRÉES, etc.



MÉDAILLE EXPOSITION PARIS

## Sirop Codéine Zed

Le SIROP du Dr ZED

est à base de Codéine et de Tolu. Il remplace la Pâte Zed et sert à sucer les fissures et lésions des enfants ou, par cuillerées à café, — Contre les Irritations de la poitrine ou des poumons, Toux intermittentes, Bronchites, Coqueluche, Catarrhes, Insomnies, etc.

Paris, 22 et 19, rue Drouot

## BANQUE HYPOTHÉCAIRE DE FRANCE

4, RUE DE LA PAIX, PARIS

Société anonyme — CAPITAL: CENT MILLIONS DE FRANCS

Prêts ACTUELLEMENT RÉALISÉS sur 1<sup>re</sup> Hypothèque: QUATRE-VINGT-DOUZE MILLIONS

La Société délivre au prix net de 485 francs des Obligations remboursables à 500 francs en 75 ans, par voie de tirage au sort, et rapportant 20 francs d'intérêt annuel payable trimestriellement.

La Société délivre également des Bons de caisse rapportant : à six mois, 3 %, — à un an, 3 1/2 %, — deux ans et au-delà, 4 %.

Adresser les demandes d'Obligations et de Bons de Caisse à PARIS :

Au Siège de la Banque Hypothécaire de France, 4, rue de la Paix; — A la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial; — A la Société de Dépôts et de Comptes Courants; — Au Crédit Lyonnais; — A la Société Générale; — A la Société Financière de Paris; — A la Banque de Paris et des Pays-Bas; — A la Banque d'Escompte de Paris.

ET DANS LES DÉPARTEMENTS ET A L'ÉTRANGER :

A toutes les Agences et Succursales des Sociétés désignées ci-dessus.

Le paiement des Coupons et des Bons échus ainsi que le remboursement des Titres amortis sont faits aux mêmes Caisses. — Les Notaires et Banquiers peuvent également recevoir les demandes de titres et sont autorisés à effectuer le paiement des coupons.

M. CHAUMIER, agent de change à Angers, place du Ralliement, 10, est chargé de faire, sans frais, les opérations ci-dessus. (20)

## LA VELOUTINE

EST UNE

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adhérente et invisible, ainsi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAX, Inventeur et Propriétaire — 9, rue de la Paix

SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS

Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

50 pour 100 de REVENU PAR AN

# LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE

Envoi gratuit par la BANQUE DE LA BOURSE, 7, place de la Bourse, Paris

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.